



8 août 2019

Le feu bactérien a progressé

Un peu plus d'un mois après la découverte d'un premier foyer de feu bactérien en Valais, dans des cultures de pommiers et de poiriers de la plaine du Valais central, un premier bilan fait état d'une quinzaine d'hectares touchés, dans un secteur allant de Sion ouest à Granges. Des milliers d'arbres ont ainsi dû être arrachés, ce qui représente aujourd'hui plus de 500'000 francs d'indemnisation à verser aux producteurs.

Malgré les mesures prises à caractère obligatoire, arrachage des arbres touchés et de leurs voisins si la contamination concerne 20 à 30% de la parcelle, élimination de tous les arbres au-delà, le feu bactérien progresse en Valais. La maladie profite des conditions climatiques favorables à son développement (chaleur et humidité) et de l'absence de moyen curatif pour se répandre dans le verger. L'office de l'arboriculture recommande à tous les producteurs de la région concernée de faire preuve à la fois de vigilance, afin de détecter d'éventuels nouveaux foyers et d'une extrême rigueur en matière de règle d'hygiène et de précautions à prendre dans les zones infectées, afin d'éviter de propager la maladie fatale pour les vergers.

Le Valais tient à conserver son statut de zone protégée. En plus de pouvoir décréter des mesures de lutte obligatoires lorsque la présence de la bactérie responsable de la maladie, *Erwinia amylovora*, est confirmée, ce statut permet en amont d'obliger les producteurs à se fournir de plants dans une zone protégée avant toute nouvelle plantation. En cas d'arrachage, il garantit l'indemnisation du producteur à hauteur de 50% à 75 % par la Confédération et le reste à part égale entre le Canton et la commune concernée (valeur du capital plantes et perte de récolte). A ce stade, la quinzaine d'hectares touchés représente une indemnisation de plus de 500'000 francs.

L'Office de l'arboriculture maintient le rythme élevé des contrôles sur le terrain, avec l'appui des contrôleurs phytosanitaires, car le risque de dissémination demeure élevé avec les récoltes qui débutent. Chaque foyer fait l'objet d'une prospection systématique dans un rayon de 500m. En cas de nouveaux symptômes, un échantillon est prélevé pour être analysé soit à l'office, soit au laboratoire du feu bactérien d'Agroscope à Wädenswil. Les arbres malades sont ensuite arrachés. L'office rappelle aux producteurs, comme aux privés, que tout cas suspect doit lui être signalé de suite, au numéro de téléphone suivant : 027 606 76 20.

Personnes de contact

Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture, 027 606 75 00

Jacques Rossier, chef de l'Office de l'arboriculture et des cultures maraîchères, 079 306 35 13

